



Bulletin à destination des agriculteurs du Puy-de-Dôme, rédigé à partir du Bulletin de Santé du Végétal Cultures et des observations réalisées par les Conseillers de la Chambre d'agriculture sur les parcelles d'essais ou lors des tournées de terrain.

## Au sommaire

**N°30 – 13 octobre 2023**

Colza .....	1
BCAE 6 : couverture des sols hors zones vulnérables .....	4
Gestion des adventices en interculture .....	5
Le faux semis pour faire lever les adventices.....	5
Gestion chimique des adventices vivaces .....	6
Glyphosate .....	7
Application des nouvelles règles d'usages en intercultures .....	7
Ambrosie .....	8
Objectif zéro ambrosie dans les champs.....	8

## Colza

### Situation générale du colza

La croissance des parcelles de colza se poursuit avec des conditions globalement favorables, à l'exception du sud du Puy de Dôme où le manque d'eau se fait ressentir. Les stades des plantes varient de 6 à 10 feuilles, dépendant des dates de semis et des précipitations enregistrées.

*Colza semé autour du 10 août au nord du département*



## Charançon du bourgeon terminal : surveillance cruciale

Le charançon du bourgeon terminal est absent du département cette semaine. Le vol de ce ravageur est prévu dans les prochains jours, cependant, il est crucial de noter que la simple présence du charançon ne constitue pas le seul indicateur de risque. Il est recommandé de se référer au guide d'aide à la décision de Terres Inovia pour des indications plus précises, notamment à leur nouvel outil prévisionnel.



*Charançon du bourgeon terminal  
(Terres Inovia)*

**Pour en savoir plus, lien ci-dessous vers le nouvel outil prévisionnel de Terres Inovia**

⇒ [nouvel outil de modélisation du vol de charançon du bourgeon terminal](#)

**La nuisibilité du charançon du bourgeon terminal est réduite lorsque le colza présente une croissance satisfaisante et continue à l'automne et reprend précocement au printemps.**

Si votre colza présente une biomasse supérieure à 25g/plante mi-octobre (soit 870 g/m<sup>2</sup> pour un peuplement de 35 plantes/m<sup>2</sup>), le risque biomasse est considéré comme faible. Si les colzas sont bien verts, que le contexte est favorable à la croissance, le colza bien enraciné, alors les éléments sont réunis pour que le colza pousse de manière continue, la nuisibilité des larves d'insectes sera limitée.

Cependant, si votre colza est exposé à des captures massives de charançons du bourgeon terminal et qu'il est particulièrement sensible, il est conseillé d'envisager l'application d'un pyréthrianoïde pour la protection de vos cultures.

**Attention comme pour les altises la gestion du charançon du bourgeon terminal se complique par sa résistante aux pyréthrianoïdes, l'efficacité de votre traitement peut être fortement impactée.**



**Voir article de Terres Inovia :**

<https://www.terresinovia.fr/-/etat-des-resistances-selon-la-region-et-le-ravageur>

## Tenthrede de la rave : fin du risque

Pour la tenthrede de la rave, de nouvelles captures ont été signalées sans causer de dégâts foliaires. Heureusement, le risque diminue, car la quasi-totalité d'entre elles ont atteint ou dépasseront bientôt le stade 6 feuilles, marquant ainsi la fin du risque lié à ce ravageur. Cependant, la surveillance demeure essentielle compte tenu des températures douces à venir.

## Risque d'élongation : régulateurs de croissances

Sur colza, des régulateurs de croissance sont parfois utilisés à l'automne pour limiter l'élongation avant l'hiver et la période de repos. L'intérêt pratique de cette technique a été jugé limité par les experts de Terres Inovia. Au printemps, il a été mis en évidence que les parcelles à risque sont rares.

### N'intervenir que si nécessaire :

Pour évaluer le niveau de risque et prendre une décision éclairée concernant l'application d'un régulateur de croissance à l'automne, **Terres Inovia a conçu une grille de décision**, comme illustrée dans le tableau page suivante.

L'outil "régulateur d'automne" se base sur cette règle de décision, facilitant ainsi l'obtention de conseils spécifiques pour chaque situation.

### 5 critères à prendre en compte :

- ⇒ La période d'atteinte du stade 6 feuilles. Si ce stade est atteint avant le 10, les règles de décision s'appliquent. Dans le cas contraire, le risque d'élongation devient quasi nul et il n'est donc pas nécessaire de se poser la question de réguler la croissance du colza.
- ⇒ La sensibilité variétale à l'élongation : des différences de comportement s'observent dans les essais d'évaluation. Les variétés sont classées en 3 catégories de sensibilité à l'élongation automnale.
- ⇒ La densité de plantes de colza : le risque élevé est atteint si peuplement > 50 pieds/m<sup>2</sup> pour un écartement inférieur à 30 cm ou si peuplement >15 plantes par mètre linéaire.
- ⇒ La réserve azotée disponible pour le colza : le risque élevé concerne les cas où les reliquats post-récolte du précédent sont importants (>100 u) ou si des apports de PRO (Produits Résiduaux Organiques) sont régulièrement effectués à l'échelle de la parcelle.
- ⇒ L'état de croissance au moment de la décision : le risque élevé s'applique aux "gros colzas", vigoureux et poussants, avec port en rosette, pivot bien développé et feuilles les plus développées très longues (> 20 cm entre la base du pétiole et le bord du limbe).

Lien vers l'outil régulateur automne colza de Terres Inovia :

<https://www.terresinovia.fr/-/regulateur-automne-colza>

**Le stade optimal d'application des régulateurs est 5 à 8 feuilles.**

## Caractéristiques des produits régulateurs de croissance du colza à l'automne

	CARYX	SUNORG PRO et autres génériques	MAGNELLO (1)
<b>Composition</b>	Mépiquat-chlorure 210 g/l + Metconazole 30 g/l	Metconazole 90 g/l	Tébuconazole 250 g/l + Difénoconazole 100 g/ha
<b>Dose d'AMM</b>	1,4 l/ha	0,8 l/ha	0,8 l/ha
<b>Dose conseil Régulateur de croissance</b>	<b>0,7 l/ha</b>	<b>0,4 à 0,6 l/ha</b>	<b>0,6 à 0,8 l/ha</b>
<b>ZNT, DVP, DSR</b>	5m, - , 5m	5m, 5m, 5m	5m, - , 5m
<b>Mention danger</b>	H302 - H317 - H318 - H332 - H410	H319 - H361d - H412	H319 - H335 - H361d - H410

(1) Attention, pas d'application possible de BALMORA / ABNAKIS plus tard en cours de cycle, quel que soit l'usage (régulateur, cylindro, sclero, etc.)

**Les mélanges régulateurs + MOZZAR/BELKAR sont déconseillés.**

## BCAE 6 : couverture des sols hors zones vulnérables

Depuis cette année, la nouvelle PAC impose une couverture des sols sur l'ensemble du territoire.

- En zones vulnérables le programme d'action s'applique comme habituellement.
- En interculture longue hors zones vulnérables (interculture avant une culture de printemps 2024) la présence d'un couvert est obligatoire au minimum 6 semaines entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre.

### Font office de couverture du sol : un couvert semé, des repousses couvrantes, un mulch, des chaumes ou cannes).

- ⇒ Exemple 1 : vous n'avez pas touché vos chaumes depuis la moisson, il faut les laisser en l'état à minima du 1<sup>er</sup> septembre au 13 octobre.
- ⇒ Exemple 2 : vous déchaumez vos parcelles le 10 septembre (vous créez un mulch) vous devez le laisser en l'état jusqu'au 22 octobre.
- ⇒ Exemple 3 : votre tournesol sera suivi d'un maïs, votre récolte interviendra après le 1<sup>er</sup> septembre, dans ce cas la couverture commence le 1<sup>er</sup> septembre (la culture fait office de couvert) et vous ne pourrez travailler le sol qu'à partir du 13 octobre.
- ⇒ Exemple 4 : vous récoltez vos maïs en ensilage le 30 août, vous semez un couvert le 20 septembre, il doit rester en place jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre.

---

***Cette règle s'applique dans le cadre des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementale (conditionnalité PAC – BCAA 6)***

---

## **Gestion des adventices en interculture**

### **Le faux semis pour faire lever les adventices**

Dans les parcelles où le désherbage des graminées type vulpin ou ray-grass pose un problème, le faux semis permet de déstocker des graines qui ne germeront pas dans la culture à venir.

Il est important de réaliser un faux semis maintenant pour faire lever les adventices dès la première pluie.

L'outil doit être réglé pour un travail sur 3-4 cm maximum et si possible être équipé de rouleau. Une profondeur trop importante limite fortement la levée des graines enfouies trop bas, le roulage favorise la levée. Un travail plus profond pourra être réalisé ultérieurement pour détruire les adventices levées.



### **Gestion mécanique des vivaces en intercultures**

La gestion mécanique des vivaces est possible. Il faut deux conditions : un temps sec et chaud et, des passages répétés d'outils à dents à 10-15 cm de profondeur.

Eviter absolument les outils à disque qui découpent les plantes et les multiplient. Attention, chaque vivace a ses spécificités qui sont détaillées ci-dessous.



### **Le chardon**

Le chardon des champs est une vivace à drageons « pousses végétatives issues de la racine » de la famille des astéracées (composées). Il colonise le milieu principalement par ses bourgeons racinaires. Ces derniers se transforment en drageons qui à la surface donnent naissance à une rosette ou à des pousses allongées en profondeur. Les racines peuvent grandir de quelques mètres par an et sont donc présentes bien au-delà de la couche arable, ce qui rend leur gestion par extraction inefficace. Ainsi, une méthode mécanique adaptée à cette vivace repose sur une stratégie d'épuisement des organes souterrains. Pour épuiser les pousses de chardons, il faut un outil de travail du sol à l'interculture qui permette de scalper. Ce scalpage stimule le développement de drageons et puise dans les





réserves. Cette stratégie est efficace si l'opération de scalpage est réalisée en plein, et si elle est suffisamment répétée (au moins 3 fois à 10-30 jours d'intervalle selon des essais menés en Ile de France – CA 77).

[Voir article complet d'Arvalis institut du végétal ici](#)

### **Le liseron des haies**

Le liseron des haies est une plante vivace à multiplication végétative. Dès le printemps, des pousses s'élaborent à partir de rhizomes. La plante développe deux types de tiges : des tiges florifères grimpantes (ou volubiles) et des tiges rampantes stériles. La croissance printanière épuise les rhizomes qui se renouvellent chaque année à partir des tiges rampantes.

La lutte mécanique par extraction est efficace, il est nécessaire d'utiliser des outils à dents ou à ailettes et de multiplier les passages en périodes sèches et chaudes.

[Voir l'article complet d'Arvalis institut du végétal](#)



### **Nettoyer le matériel avant de sortir d'une parcelle infestée**

Il arrive fréquemment que les fragments racinaires adhèrent aux roues des machines agricoles ou aux outils de travail du sol et soient disséminés de cette manière. Le nettoyage du matériel évite la dissémination.

### **Gestion chimique des adventices vivaces**

Le désherbage des vivaces se pratique efficacement en fin d'été. Les conditions favorables pour l'efficacité des désherbages visant la maîtrise des vivaces sont : un sol humide et une forte hygrométrie le matin. Attendre si possible que les repousses soient bien développées pour avoir une surface foliaire importante.

Pour lutter contre les liserons, chardons et rumex, nous conseillons une association Glyphosate + Dicamba ou Glyphosate + 2.4 D :

- Glyphosate 360 g/l (2,5 à 3l /ha) + Dicamba 180 g/l (ex, Banvel 4 S à 0,3 l/ha).
- Glyphosate 360 g/l (2,5 à 3l /ha) + 2,4D 180 g/l (ex, U 600 PRO à 0,8 l/ha).

Cette association doit être additionnée d'un mouillant pour une meilleure pénétration des produits : soit Heliosol 0,2 % ou Silwett L77 à 0,02 %. En présence de chiendent, ajouter Actirob B 1 l/ha.

Pour améliorer la rétention et corriger la dureté de l'eau nous préconisons l'ajout de sulfate d'ammoniaque entre 1 et 2 % du volume de bouillie.

Produit	Matière active	Dose recommandée	ZNT – DVP - DSR	Mention de danger
Plusieurs spécialités	Glyphosate 360 g/l	Ne pas dépasser 1080 g/ha de glyphosate*	5m – 0 - ND	H411
Plusieurs spécialités	Dicamba	0,3 l/ha	5m – 0 - ND	H319 - H411
Plusieurs spécialités	2,4D	0,8 l/ha	5m – 0 – 3m	H318 – H410

\* L'utilisation en interculture est autorisée. Ne pas appliquer en situation de labour effectué avant l'implantation de la culture à l'exception des cultures de printemps installées après un labour d'été ou de début d'automne en sols hydromorphes. Ne pas dépasser la dose annuelle de 1080 g de glyphosate par hectare. Dans le cadre d'une lutte réglementée, ne pas dépasser la dose annuelle de 2880 g de glyphosate par hectare.

### **Appliquer les herbicides dans les meilleures conditions !**

Le glyphosate étant un herbicide foliaire systémique, les conditions climatiques lors de l'application et durant les jours suivants ont une grande influence sur l'efficacité du désherbage, notamment pour les vivaces. Les facteurs favorisant l'absorption du glyphosate et sa systémie dans la plante sont notamment :

- Des températures moyennes comprises entre 8° C et 25° C,
- Une hygrométrie élevée > 80 % au moment du traitement,
- Pas ou très peu de vent (produit très volatil),
- Des plantes poussantes,
- L'absence de pluie dans les heures suivant l'application (1 h minimum).

Pour une efficacité maximale du glyphosate, le volume de bouillie doit être compris entre 30 et 80 l/ha au maximum. Une baisse de volume sera encore plus favorable à la pénétration du produit dans les feuilles des adventices.

**Ne soyez pas pressé, surtout pour la destruction des vivaces ; attendre les bonnes conditions et laisser agir au minimum une semaine avant tout travail du sol.**

## Glyphosate

### Application des nouvelles règles d'usages en intercultures

Les conditions d'utilisation du glyphosate ont évolué depuis 2 ans, l'utilisation du glyphosate est limitée à 1080 g/ha/an de substance active, dans le cas général, et à 2880 g/ha/an dans le cadre d'une lutte réglementée (ambrosie). Cette limitation de dose est accompagnée d'une interdiction d'usage dans le cas d'une parcelle ou un labour sera effectué avant l'implantation de la culture à suivre.

**En conclusion, c'est glyphosate ou labour, mais pas les deux en même temps !**



Une exception est possible pour les cultures de printemps installées après un labour d'été ou de début d'automne en sols hydromorphes.

## Ambrosie

### Objectif zéro ambrosie dans les champs

Il faut éliminer toutes les ambrosies. Ne laissez pas d'ambrosie monter en graine dans vos champs. La **destruction mécanique doit être réalisée par deux passages croisés**, avec si possible des outils à dents avec ailettes pour bien couper le pivot des ambrosies, sous peine de les voir repartir rapidement.

Dans les situations à forte infestation, une **intervention chimique** est envisageable pour viser le 100 % de destruction.

Des conditions d'intervention optimales sont à privilégier : **sol humide et forte hygrométrie au moment du passage**, soit le matin à la levée du jour.



### Equipe agronomie

Rédacteurs du bulletin : M. Laugier, F. Moigny, Y. Ginestière  
04 73 44 45 95  
agrocultures@puy-de-dome.chambagri.fr

### Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

11 allée Pierre de Fermat - BP 7007 - 63171 AUBIÈRE  
[www.puydedome.chambre-agriculture.fr](http://www.puydedome.chambre-agriculture.fr)

